

CCAS de la VILLE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ACCORD-CADRE

services

Objet du marché

prestations relatives à l'organisation du voyage annuel destiné aux pavillonnais retraités dont la destination est précisée dans chaque marché subséquent

Accord-cadre

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre (article 76 du code des marchés publics)

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.

Nombre maximal de participants à l'accord-cadre envisagé : 4.

Durée de l'accord-cadre : 1 an(s).

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : marchés conclus sur la base de l'accord-cadre ont pour montants minimum 15.000euro (T.T.C.) et maximum 30.000euro (T.T.C.).

Identification du pouvoir adjudicateur

CCAS de la Commune des Pavillons-sous-Bois,

Place Charles de Gaulle

93320 Les Pavillons-sous-Bois - France

Représentant légal du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Président du CCAS de la ville des Pavillons-sous-Bois.

Mode de passation

Accord-cadre et marchés subséquents passés en vertu des articles 28 et 40 du code des marchés publics (procédure adaptée)

Catégorie de services

26.

CPV

Objet principal : 63510000

Objets supplémentaires : 63511000.

Caractéristiques principales

le prix unitaire pour chaque personne déterminé dans chaque marché ne devra pas excéder 750euro (T.T.C.)

Voyage annuel s'effectuant au printemps

Quantités

quantité minimum de l'accord-cadre : 1 - maximum : 2.

Nombre de reconductions éventuelles

3

Des variantes seront-elles prises en compte: oui

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :
oui

Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs attributaire du marché (le cas échéant)

Groupement solidaire.

Prestations divisées en lots

non.

Date prévisionnelle de début des prestations

1.e.r avril 2008.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

l'exécution des marchés subséquent sera financée par le budget du CCAS de la Commune de Pavillons sous Bois, et sera régie par le titre IV du code des marchés publics.

Unité monétaire utilisée

l'euro.

Cautionnement et garanties exigés

le ou les fournisseurs seront dispensés du versement de la retenue de garantie

Critères de sélection des candidatures

Lors de l'ouverture de la première enveloppe, les conditions d'élimination et critères de jugement des capacités des candidats seront les suivants :

- ✓ candidatures non recevables en application des articles 43, 44 et 47 du code des marchés publics,
- ✓ Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés

une analyse des capacités techniques des candidatures sera faite sur la base des documents techniques demandés en fonction des critères suivants :

Références avec spécialisation personnes âgées 20%

- ✓ Prix basé sur les propositions faites 50%
- ✓ Qualité des propositions faites 30%.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

- ✓ Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- ✓ Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner;
Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail;
- ✓ Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé;
- ✓ DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics);
- ✓ DC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Autres renseignements demandés :

- ✓ mémoire technique pour les destinations énoncées dans le RC.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché

- ✓ Pièces prévues aux articles R. 324-4 ou R. 324-7 du code du travail;
- ✓ Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger;
- ✓ DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Jugement des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- ✓ prix : 60 %;
- ✓ qualité du voyage : 40 %.

Date limite de réception des candidatures

7 janvier 2008, à 17 h 30

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier pourra être retiré en version papier, à la Direction des Services Techniques

Les candidats devront munir leur coursier d'un ordre signé par le représentant légal de l'entreprise pour retirer le dossier.

Sur demande écrite, le dossier pourra être envoyé par voie postale.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

direction des services techniques

bureau 11.

place Charles de Gaulle, 93320 Les Pavillons-sous-Bois, télécopieur : 01-48-02-75-46.

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Cergy Pontoise 14 boulevard de l'hautil B.P. 30322, 95027 Cergy

Pontoise Cedex, tél. : 01-30-17-34-57, télécopieur : 01-30-17-34-69, adresse internet :

<http://www.ta-cergy-pontoise.juradm.fr>.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours

recours administratif, dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée, auprès du Président du CCAS (Recours hiérarchique).

Recours contentieux, dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée ou dans les 2 mois suivant la décision de rejet du recours administratif, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Référé pré-contractuel: en cas de manquement aux obligations de mise en concurrence et de publicité, avant la signature du marché, auprès du tribunal administratif de Cergy Pontoise.

Date d'affichage du présent avis

05 décembre 2007